



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 décembre 2012

La Conférence nationale de santé contribue à la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

L'assemblée plénière de la Conférence nationale de santé, réunie à Paris jeudi 29 novembre 2012, a adopté, à l'unanimité moins deux abstentions et un vote contre¹, sa contribution à la [conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale](#), qui se réunira au Conseil économique, social et environnemental les 10 et 11 décembre prochains.

La Conférence nationale de santé propose 18 recommandations articulées autour de trois chapitres :

- gouvernance du système de santé et lisibilité de l'offre de santé,
- information et formation,
- lutte contre les inégalités de santé et les renoncements aux soins.

La Conférence nationale de santé tient à rappeler son attachement aux principes de 1945 de contribution selon les moyens et de répartition selon les besoins. Ses recommandations s'inscrivent dans une perspective de renforcement de notre système de protection sociale, dans la conformité des principes énoncés ci-dessus. Ce système rencontre aujourd'hui des difficultés et il importe de maintenir une de ses missions essentielles, celle de donner la possibilité d'un accès effectif de toutes et de tous à la santé, quelles que soient leurs conditions sociales, économiques ou pathologiques. Pour définir les évolutions indispensables, la Conférence estime nécessaire d'améliorer la connaissance des problèmes réellement rencontrés, de réaliser des études d'impact des mesures envisagées et prises, et d'améliorer les modalités de coordination des politiques publiques à l'interface entre « santé » et « précarité ».

Plus d'informations sur : <http://www.sante.gouv.fr/contribution-du-29-novembre-2012-a-la-conference-contre-la-pauvrete-et-pour-l-inclusion-sociale-des-10-et-11-12-12.html>

Contact presse : Direction générale de la santé, Secrétariat général de la Conférence nationale de santé, M. Alexandre VISCONTINI : 01 40 56 53 72 - cns@sante.gouv.fr

¹ Vote de l'UNOCAM